



Vol en reunion de carburant sans casier judiciaire

Par **durty**, le **15/01/2008** à **15:55**

Quelle est la peine encourue pour ce délit d'un montant d'aux moins de 800 € ?
Merci cordialement.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **16/01/2008** à **10:39**

Bonjour,

le vol en réunion est puni de 5 ans d'emprisonnement au maximum.

Le juge appréciera en fonction des éléments de faits et de votre personnalité quelle est la peine la plus adaptée.

L'absence de casier est un élément favorable pour vous.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com